

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze le quatorze avril à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Marie GILLE, Maire.

Étaient présents : Mr ADNET Bruno, Mr APPERT Guy, Mr CAPT Bruno, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr JACQUINET Benoît, Mr LAUNOIS Lionel, Mme PERARDEL Ophélie, Mr PERNET Gilbert, Mme RAOBELINAHARIZOA Josiane, Mr ROBIN Eric, Mme SONGY Catherine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absent : Mr Jean-Paul LEPREVOST

Absent excusés : Mme RAUX Marie-Pierre, Mr PRINCE Christophe.

Mme RAUX Marie-Pierre ayant donné pouvoir à Mr ADNET Bruno,  
 Mr PRINCE Christophe ayant donné pouvoir à Mme SONGY Catherine.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Guy APPERT est désigné pour remplir cette fonction.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET PRINCIPAL M14

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif 2014 du Budget Principal M14 qui peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<b>Section Fonctionnement</b>	Résultat propres à l'exercice 2014	562 041.50	774 502.65	+ 212 461.15
	Solde Antérieur reporté (002)		745 208.98	+ 745 208.98
	<b>Excédent ou déficit global</b>			+ 957 670.13
<b>Section Investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2014	568 980.85	44 406.91	- 524 573.94
	Solde Antérieur reporté (002)		1 601 972.49	+ 1 601 972.49
	<b>Excédent ou déficit global</b>			<b>+ 1 077 398.55</b>
<b>RESTES A REALISER AU 31/12/2014</b>	Fonctionnement			
	Investissement	565 000.00		- 565 000.00
	<b>Résultats cumulés (y compris RAR)</b>	<b>1 696 022.35</b>	<b>3 166 091.03</b>	<b>1 470 068.68</b>

## AFFECTATION DU RESULTAT 2014 DU BUDGET PRINCIPAL M14 :

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2311-15,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,

**VU** les résultats arrêtés suite à l'approbation du compte administratif,

**VU** les états des restes à réaliser,

**Considérant** que le budget de l'exercice 2014 comportait un virement d'un montant de 774 869.13 €,

**Considérant** qu'il appartient à l'assemblée d'affecter les résultats de l'exercice précédent arrêté comme suit :

- *Un excédent de fonctionnement (hors restes à réaliser) d'un montant de + 957 670.13€ qui correspond aux recettes propres de la collectivité,*
- *Suite à l'intégration de la Communauté de Communes de Jâlons dans la Communauté d'Agglomération de Châlons (CAC) la compétence « Aide Sociale » n'ayant pas été reprise par le CAC, les avoirs du CIAS ont dû être répartis entre toutes les communes de la Communauté de Communes de Jâlons et la part de Matouques représente une somme de 230.84 €, ce qui amènera un résultat de clôture cumulé au 002 de : 957 900.97 €,*
- *Un solde d'exécution global de la section d'investissement d'un montant de + 1 077 398.55 €,*
- *Un solde des restes à réaliser de la section d'investissement d'un montant de - 565 000.00 €,*

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- **D'affecter** au budget de l'exercice 2015 le résultat cumulé comme suit :  
*Report en section d'investissement en recette à la ligne 001*  
de **1 077 398.55 €**  
*Report en section de fonctionnement en recettes à la ligne 002*  
de **957 900.97 €**
- **D'inscrire** ces crédits au Budget Primitif 2015.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015 :

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**FIXE** les taux d'imposition pour 2015 ainsi qu'il suit :

- **Taxe d'habitation..... 16.66 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties..... 21.98 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties 15.80 %**

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif M14 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses : 1 575 963.97 €**  
**Recettes : 1 575 963.97 €**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses : 2 299 382.52 €**  
**Recettes : 2 299 382.52 €**

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF M49 :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif du Service d'Eau M49 comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Dépenses : 72.800.00 €**  
**Recettes : 72.800.00 €**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**Dépenses : 65 000.00 €**  
**Recettes : 65 000.00 €**

## **SUBVENTIONS 2015 :**

Le Conseil Municipal, vote pour 2015 les subventions suivantes :

ADMR « Marne et Soude »	993 €
AMICALE 3 <sup>ème</sup> AGE	297 €
ASS. FAMILLES RURALES DE MATOUGUES	993 €
ASS. FAMILLES RURALES : NIGLOLAND	608 €
ASS. FAMILLES RURALES : CENTRE DE LOISIRS	570 €
ASSOCIATION CHALONNAISE PROTECTION ANIMAUX	122 €
ASSOCIATION EDUCATIVE DE LA MARNE	133 €
ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE	97 €
FOYER COLLEGE DE FAGNIERES	61 €
INSTITUT GODINOT	301 €
JOIE ET SANTE	96 €
LA PREVENTION ROUTIERE	117 €
LES AMIS DE NOS EGLISES	117 €
LES CHORALES ARC EN CIEL	71 €
SCLEROSE EN PLAQUES	36 €
RESTOS DU CŒUR	178 €
EVEIL RECY SAINT MARTIN BASKET	56 €
ASSOCIATION LA CHENEVIERE	107 €
FOOTBALL CLUB ST GIBRIEN/MATOUGUES	1263 €
REIMS ESPOIR	164 €

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h30.

Le Maire,  
Pierre-Marie GILLE